



### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Canche-Ternoise

Plan de la commune de Willeman, échelle 1/5000



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du :

**Légende :**

- Limits de zones
- Zones urbaines :
  - UA : Zone urbaine correspondant au centre-bourg de Blangy-sur-Ternoise
  - UB : Zone urbaine correspondant aux centres-bourgs des villages
  - UE : Zone urbaine à vocation économique
- Zones urbaines à caractère "sensible", indiquées "N" :
  - NAU : Zones d'urbanisation future, de court terme
  - A : Zone agricole
  - AE : Zone agricole à vocation économique
- Zones naturelles :
  - N : Zone naturelle
  - Ne : Zone naturelle à vocation d'équipements
  - Nz : Zone naturelle à vocation touristique
- Bâtiments dans zone agricole, présentant un intérêt patrimonial et dont le changement de destination est autorisé
- Secteurs à risque d'inondation, ravinements, débords, coulées de boue :

  - SB : Secteurs concernés par une Zone Inondée Constatée (source de la donnée : mise à disposition DDTM2 octobre 2014)
  - SI : Secteurs constatés inondés, humides et/ou en eau régulièrement (bonnes Marées)

- Secteur naturel de protection stricte :

  - SN : Secteur du Marais de Rollancourt : cumul de Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et zone humide répertoriée par le SAGE de la Canche

- Secteurs protégés au titre de l'article L123-5-II-4° du Code de l'Urbanisme :

  - TA : Terrain cultivé à proteger et incombustible

- Secteurs soumis à l'article L123-5-II-4° du Code de l'Urbanisme :

  - TC : Secteur dans lequel sont imposés 15% de logements locatifs aidés (zones à urbaniser de Blangy-sur-Ternoise et Filières)

- Cavités identifiées (source : BRGM mise à disposition : Météo SIG et la DDTM 02 Octobre 2014)

  - \* Cavité localisée

- NOTA : Il est important de préciser que, autres que les cavités repérées au plan de zonage, des cavités non localisées ont été identifiées par le BRGM sur le plan de masse de l'ensemble du territoire. Ces cavités, localisées par le BRGM au centre de ces communes, ne figurent pas sur le plan ci contre afin de ne pas induire le lecteur en erreur.
- NOTA : Pour mesurer préventive vis-à-vis du risque de cavité localisée ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavité, qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.
- Périmètres des captages d'eau potable protégés par arrêté préfectoral (source : Catalogue de données géographiques, Protection du Peuple-Cale) :
  - Périmètre dérogatoire
  - Périmètre repris
  - Périmètre immunitaire

Demandes de permis de construire et de travaux (source : BRGM mise à disposition : Météo SIG et la DDTM 02 Octobre 2014)

Données paysagères relevant de l'article L123-1-5-II-2° du Code de l'Urbanisme : (relève : Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, ARCH09)

Végétations de cours d'eau

Espaces boisés de bord de cours d'eau

Espaces boisés de feuilles hors peupliers

Eléments supports pour les continuités écologiques des milieux calcaires

NOTA : Le repérage des éléments paysagers et patrimoniaux au titre de l'article L123-1-5-II-2° du Code de l'Urbanisme fait l'objet de plans spécifiques

Emplacements réservés :

Tableau des surfaces :

Numéro du PLU : Intitulé : Surface : Bénéficiaires

6.1 : Bouchain : Extension au château : 1022 : Commun de Bouchain

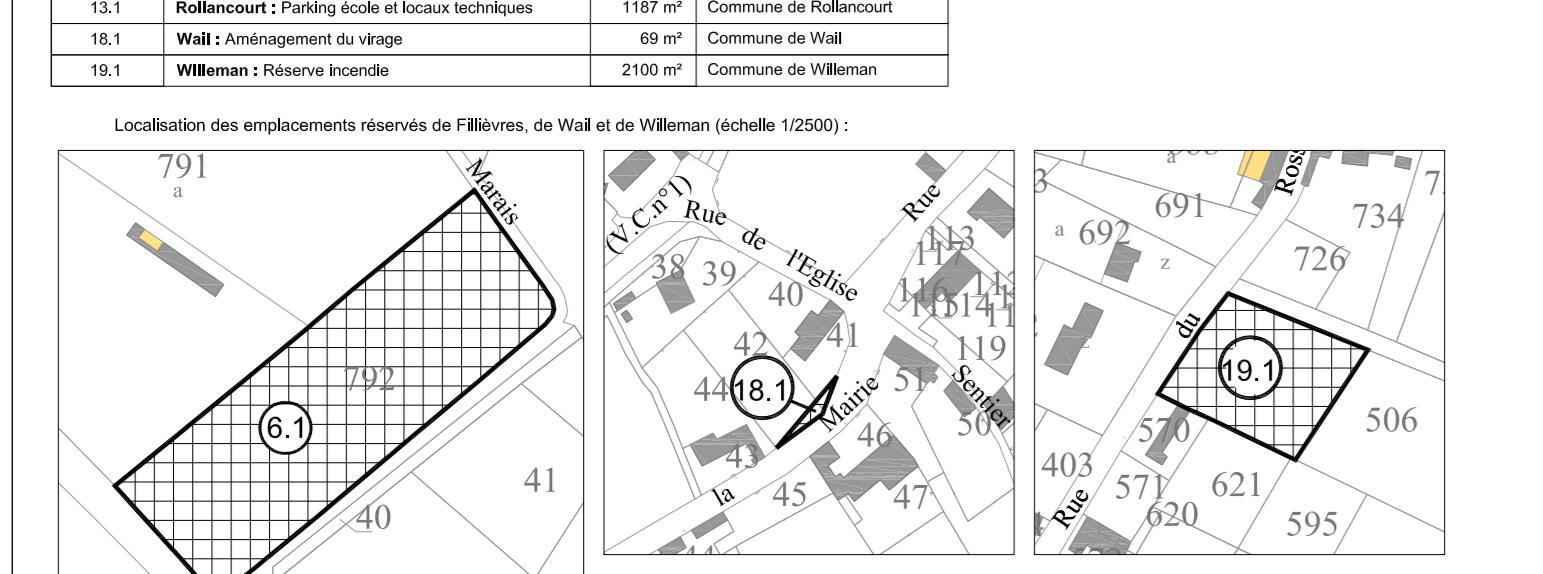
11.2 : Bouchain : Extension incerte : 1170 : Commun de Bouchain

13.1 : Rollancourt : Parking route de brousse techniques : 1187 : Commun de Rollancourt

16.1 : Wall : Aménagement du village : 1617 : Commun de Wall

19.1 : Willeman : Château : 2100 : Commun de Willeman

Location des emplacements réservés de Filières, de Wall et de Willeman (échelle 1/2500) :



Pour information :

Maisons récemment construites ou en cours

Maisons ou bâtiments légers, agricoles ou d'activité récemment construits et digitalisés


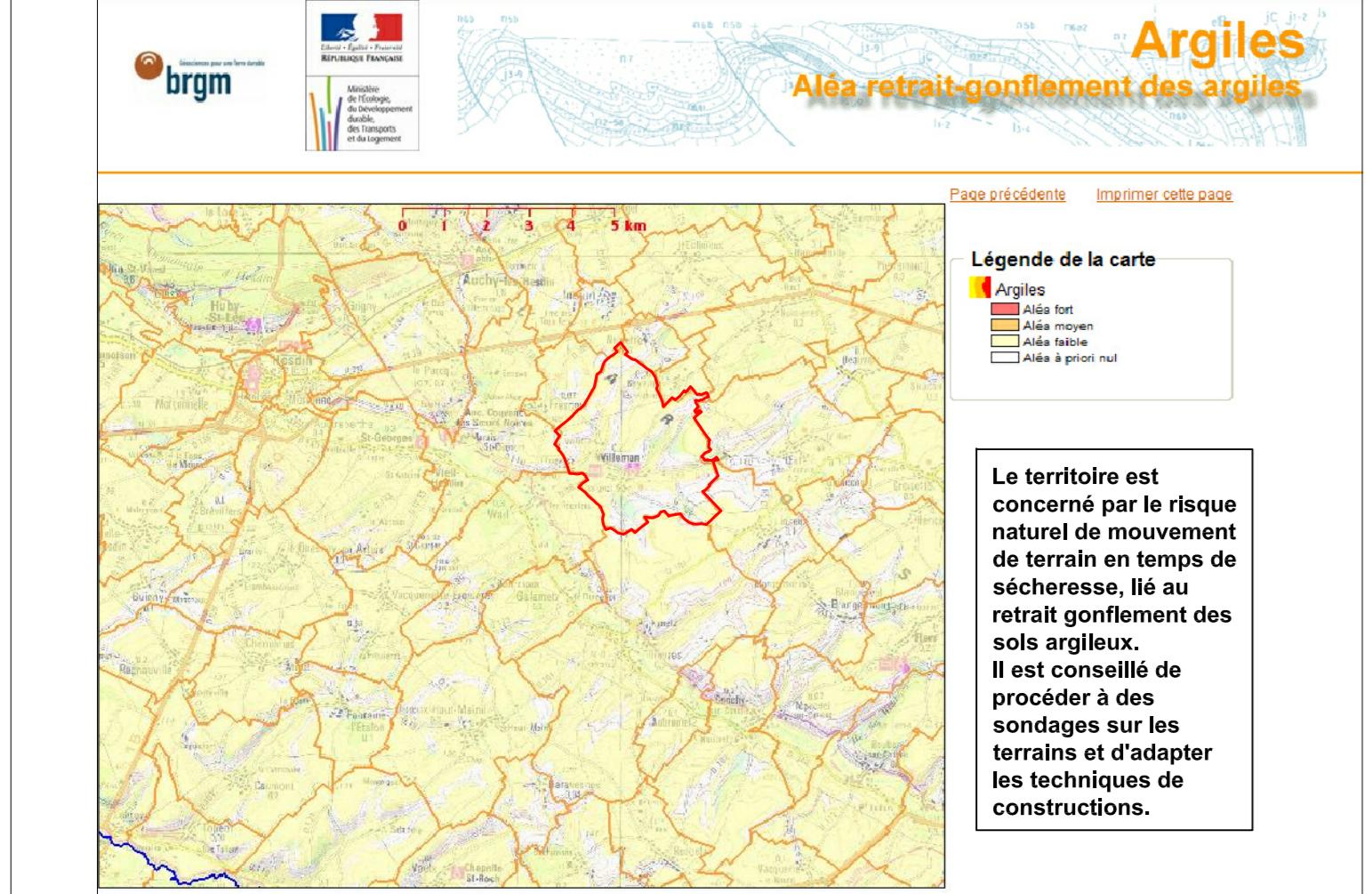
Cimetières

Fond de carte :

Limité de commune

Limité de pôle

Date de validation du fichier : 02/03/2016



NEULETTE

NOYELLES-LES  
-HUMIERES

HUMIERES

OEUF-EN  
-TERNOIS

LINZEUX